

VOTE ELECTRONIQUE- MODE D'EMPLOI

Assemblée générale électorale du CIF 2020

QUI VOTE ?

TOUS LES CLUBS AFFILIES et représentés soit par le Président, soit par un membre du bureau (POUVOIR), soit par un autre président (PROCURATION)

QUAND ?

SAMEDI 19 DECEMBRE 2020 à partir de 9h00

OU ?

Le vote se fera à distance. Inutile de se déplacer, vous votez de chez vous en visio-conférence sur ZOOM
La procédure est simple et vous serez accompagné.

**Matériel
nécessaire**

Un ordinateur simple avec vidéo intégré ou un smartphone + connexion internet.

COMMENT ?

Un LIEN est envoyé à votre adresse mail institutionnel FFB correspondant à votre club.
1) Vous accédez directement à la plateforme LEGAVOTE.
2) Vous vous laissez guider

**Contrôle-
Fiabilité**

Un SMS est directement envoyé au président ou à son mandataire avec un CODE SECRET pour pouvoir voter
La vidéo doit permettre d'identifier le votant qui nommera son NOM, PRENOM, CLUB et visibilité à l'écran.

QUESTIONS/REPNSES

Je ne maîtrise pas l'informatique et/ou je n'ai pas de connexion internet et/ou je n'ai pas de matériel informatique, que faire?

1) Vous pouvez tout à fait vous faire assister par une autre personne et utiliser du matériel informatique chez un ami, un voisin, un membre du club

2) Vous pouvez donner un Pouvoir à un des 5 autres membres de votre club qui aura accès à la plateforme LEGAVOTE

Puis-je annuler une procuration mandaté à un autre président?

Votre présence ou celle d'un membre de votre club mandaté par un Pouvoir prévaut sur une Procuration.